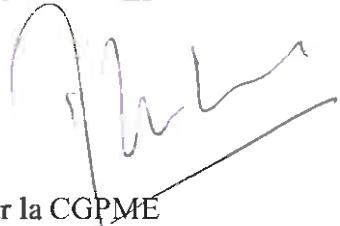


**Accord national interprofessionnel de sécurisation de
la convention de reclassement personnalisé du 3 mars 2011**

Les parties signataires du présent accord conviennent de proroger la durée de validité de la convention du 20 février 2010 relatives aux conventions de reclassement personnalisé jusqu'à la date d'entrée en vigueur et au plus tard jusqu'au 31 mai 2011, des textes destinés à remplacer ce dispositif.

Fait à Paris, le 3 mars 2011

Pour le MEDEF



Pour la CGPME



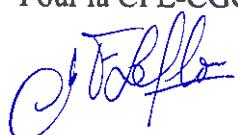
Pour l'UPA



Pour la CFDT



Pour la CFE-CGC



Pour la CFTC



Pour la CGT



Pour la CGT-FO

